

ARRETE N° A-2025-306

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-32, L 3221-4 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-5, 411-21-1 et R 411-25,

Vu les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération 2020-8-27 du 11 décembre 2020 concernant l'occupation du domaine Public,

Vu la demande en date du 20 Juin 2025, formulée par la Société INEO Infracom - Lieu-dit Peyrard - 43700 Saint Germain Laprade - en vue d'intervenir sur le réseau Télécom, au 11T Rue Gabriel Chapuis, le Lundi 25 Août 2025, le stationnement sera interdit et il y aura une restriction de la circulation,

ARRETE

Article 1. – Il y aura une restriction de la circulation et le stationnement sera interdit, au 11T Rue Gabriel Chapuis, en raison d'une intervention sur le réseau Télécom, le Lundi 25 Août 2025.

Article 2. - Suite à la délibération 2020-8-27, le tarif fixé pour l'occupation du domaine public, est de 35€ /10m² et 3,50 € par mètre carré supplémentaire occupé à compter de la 2^{ème} semaine. La première étant gratuite.

Article 3. - Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le pétitionnaire pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté y compris le fléchage des itinéraires de déviation. Le périmètre devra être sécurisé.

Article 4. – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET, le Policier Municipal, le Responsable des Services Techniques, et la Société INEO Infracom.

BAS-en-BASSET, Le 16 Juillet 2025,
Le Maire,

Guy JOLIVET



Arrêté publié le 16 Juillet 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, soit :

- devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr